

Rapport annuel

# 2010 & 2011



Les Producteurs  
d'œufs d'incubation  
du Québec



# Table des matières

Message du président—	5
Profil et structure—	8
Rapport des activités—	10
Rapport du Comité de production des œufs d'incubation de poulet à chair—	18
Rapport sur les programmes—	20
Rapport sur le contingentement—	22
Statistiques—	25



Chers membres et collègues,

C'est avec le sentiment du devoir accompli que je vous présente le bilan annuel des activités de notre organisation. L'année 2019 fut d'abord, pour les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ), celle de l'aboutissement de projets structurants en matière de gestion des risques. Elle fut également teintée par la poursuite de nos efforts soutenus d'amélioration et de mise en valeur de nos pratiques à la ferme, ainsi que par l'essor de nouvelles préoccupations en lien avec la santé et la sécurité sur nos fermes. Bref, cette année fut riche en émotions et en réalisations!

Deux outils de gestion des risques ont été finalisés et implantés au cours des derniers mois. Le Régime d'indemnisation des maladies avicoles du Québec, une initiative pilotée par l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, a d'abord été officiellement lancé en février. Issu d'un travail de collaboration entre l'Alliance réciproque de l'industrie des œufs de consommation du Canada (ARIOCC) et les partenaires de la filière avicole québécoise, ce régime nous protège contre les risques économiques associés aux maladies à déclaration obligatoire, à la laryngotrachéite infectieuse et à la mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum*. Il représente assurément une source de fierté pour nous et pour les autres organisations impliquées dans son élaboration.

De concert avec l'ARIOCC, nous avons aussi mis sur pied le Régime d'indemnisation des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (RIPOIQ). Conçu par et pour les producteurs et productrices d'œufs d'incubation de poulet à chair, ce régime d'assurance couvre les pertes et les coûts associés à des contaminations de troupeaux par *Salmonella Enteritidis* (*S. Enteritidis*) et la mycoplasmosse à *Mycoplasma synoviae*. Parallèlement à la constitution du RIPOIQ, nous avons également développé et introduit un protocole uniforme de dépistage de *S. Enteritidis* dans les poulaillers. Cette importante réalisation entraînera des collectes régulières et structurées d'échantillons dans les poulaillers de ponte et d'élevage. En vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le RIPOIQ et le protocole de dépistage de *S. Enteritidis* constituent une réponse proactive et adaptée aux besoins de notre filière et aux inquiétudes formulées par les instances gouvernementales dans le cadre de divers forums. Cette démarche est cohérente avec la position de meneur que nous souhaitons occuper au sein du secteur avicole canadien.

Le lancement du RIPOIQ et du protocole de dépistage de *S. Enteritidis* n'aurait pas été possible sans l'augmentation – en juin – des taux de contribution des membres et des prix payés par les couvoiriers du Québec.



L'ouverture et la compréhension de nos acheteurs doivent ainsi être soulignées; elles sont indissociables de nos récents accomplissements et essentielles à la pérennité de notre secteur. L'esprit de collaboration qui nous lie à nos partenaires de l'industrie rend envisageable – pour le présent et le futur – le développement de projets stratégiques d'envergure. Je tiens donc d'emblée à remercier nos acheteurs, Les Couvoiriers du Québec, pour leur contribution à la filière et leur positionnement équilibré à l'égard de plusieurs enjeux actuels.

*« L'esprit de collaboration qui nous lie à nos partenaires de l'industrie rend envisageable – pour le présent et le futur – le développement de projets stratégiques d'envergure. » - G. L.*

Au-delà de la création d'outils assurantiels, nous avons haussé le niveau de soutien aux producteurs et productrices à l'égard de la gestion de certains risques. Des formations et des conférences sur la biosécurité, sur l'embauche et la formation de la main-d'œuvre et sur les programmes obligatoires des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada ont notamment été organisées au bénéfice des membres et de leur personnel. Les risques qui guettent les entreprises agricoles peuvent prendre des formes variées et nous avons certainement un rôle à assumer afin de tenir nos membres informés sur les méthodes de mitigation les plus efficaces.

Afin de sécuriser l'accès aux documents qui sont acheminés par l'organisation aux producteurs et productrices, d'assurer la transmission efficace d'informations pertinentes aux membres et d'améliorer notre rayonnement auprès du public, nous avons révisé l'ensemble de nos outils de communication au cours de l'année. Vous avez donc pu assister au lancement de notre nouvelle plateforme Web, qui inclut un extranet pour les membres, ainsi qu'au retour du bulletin d'information mensuel de l'organisation. Le format de ce dernier, maintenant nommé *L'Éclos*, a d'ailleurs été complètement révisé pour mieux répondre à vos attentes.

À l'échelle nationale, nous avons suivi avec attention la progression de divers dossiers et participé à leur avancement. L'implantation du Programme de soins aux animaux (PSA) a débuté au printemps 2019 et se poursuivra en 2020. Les résultats des audits effectués jusqu'à maintenant sont très satisfaisants; ils confirment nos convictions initiales relatives à la qualité du travail effectué par les producteurs et productrices afin d'assurer le bien-être des oiseaux. C'est par ailleurs avec l'objectif de mettre en œuvre un PSA réaliste et rigoureux que nous colligeons, depuis le mois de décembre et avec l'aide des équipes techniques des couvoirs, des données sur les niveaux d'ammoniac dans les poulaillers. Ces données permettront de définir des paramètres adéquats pour la section du programme qui traite des niveaux d'ammoniac acceptables.

Malgré notre implication constructive dans les discussions, les dossiers de l'hypothétique renouvellement de l'Entente Québec-Ontario et de la définition d'un mécanisme d'échanges temporaires de contingent entre les provinces n'ont pas connu de dénouement positif en 2019. Les discussions se poursuivront probablement au cours des prochains mois et nous aborderons à nouveau celles-ci avec ouverture. Nous demeurons constamment à la recherche de solutions qui pourront répondre aux préoccupations et aux besoins des producteurs et productrices de toutes les provinces, sans toutefois négliger les intérêts de nos membres.

C'est en outre avec beaucoup de déception que nous avons accueilli, malgré notre implication disciplinée dans le processus de consultation, l'annonce du gouvernement fédéral selon laquelle les mesures de compensation promises aux producteurs et productrices avicoles à la suite de la ratification du PTPGP ne seraient pas – contrairement à celles adoptées pour le secteur laitier – présentées avant la fin de l'année. Il est impératif que nos entreprises obtiennent des compensations justes, fondées sur le tort causé par les accès supplémentaires accordés à nos partenaires commerciaux dans les secteurs des œufs d'incubation et du poulet. La gestion de l'offre ne doit plus être utilisée comme monnaie d'échange et nous maintiendrons la pression afin que le gouvernement fédéral respecte ses engagements.

*« Il est impératif que nos entreprises obtiennent des compensations justes, fondées sur le tort causé par les accès supplémentaires accordés à nos partenaires commerciaux dans les secteurs des œufs d'incubation et du poulet. » - G. L.*

L'obtention de compensations équitables n'est pas la seule question à l'égard de laquelle nous avons haussé notre niveau de vigilance en 2019. Le nombre croissant de perturbations d'activistes sur des sites de production animale au Canada préoccupe également l'organisation. Au-delà de leur illégalité, les intrusions posent d'importants risques pour la santé et la sécurité des agriculteurs, des agricultrices et des animaux. Les tribunes disponibles pour la tenue de débats d'idées et de valeurs sont nombreuses et les sites de production agricole n'en font manifestement pas partie! Le gouvernement provincial doit absolument agir dans ce dossier et nous sommes entièrement solidaires des démarches juridiques et politiques entamées par l'UPA jusqu'à maintenant.

Sur une note plus positive, je profite de l'occasion pour saluer la résilience et le dynamisme des producteurs et productrices d'œufs d'incubation du Québec. Malgré un environnement d'affaires en constante évolution, nos membres parviennent toujours à tirer leur épingle du jeu. Je les remercie pour leur implication et leurs efforts de valorisation de notre secteur de production. Preuve que ces efforts portent fruit, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'un nouveau membre s'ajoutera à notre groupe en 2021. Au cours des derniers mois, la quatrième édition du Programme pour l'établissement de nouveaux producteurs a été lancée. Le processus de sélection des candidats et candidates s'est déroulé selon l'échéancier prévu et plusieurs dossiers bien ficelés ont été déposés. Le tirage final est prévu en janvier 2020, mais les POIQ sont déjà emballés à l'idée d'élargir leurs rangs!



**Gyslain Loyer, président**

Fondés en 1973 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels et affiliés à l'UPA, les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (POIQ) représentent les productrices et producteurs québécois d'œufs d'incubation de poulet à chair et de poudeuse d'œufs. Ils comptent également dans leurs rangs, à titre de membres associés, les éleveuses et éleveurs d'oiseaux reproducteurs.

Puisqu'ils ont signé, en 1986, l'Entente fédérale-provinciale sur la commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair, les POIQ sont également membres des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada.

## Mission

Les POIQ ont pour mission d'appuyer leurs membres qui œuvrent à la production d'œufs d'incubation de qualité, selon les plus hauts standards entre autres de santé et bien-être animal, de salubrité et de protection de l'environnement.

Pour ce faire, les POIQ s'impliquent activement dans :

- La défense et la promotion de la gestion de l'offre;
- La mise en marché des œufs d'incubation par l'entremise d'un plan conjoint, des règlements et de conventions de mise en marché qui en découlent;
- Le développement et l'application de programmes permettant de satisfaire les attentes sociétales;
- La représentation de leurs membres auprès des diverses instances gouvernementales et partenaires.

## Vision

Forts, dynamiques, rassembleurs et consensuels, les POIQ veillent à la pérennité de leurs membres et à la performance du secteur. Les POIQ sont reconnus pour leur leadership et leur culture d'innovation.

## Valeurs

- Intégrité et transparence
- Équité et respect
- Concertation et collaboration
- Crédibilité et professionnalisme
- Responsabilité sociale

## Conseil d'administration

Clément Allard



Marie-Pier Lefebvre



Gyslaine Loyer



Robert Massé



Sébastien Morin



David Phaneuf



Richard Sénéchal



## Personnel

Simon Doré-Ouellet



Directeur général

Geneviève Drouin



Adjointe administrative

Benoit Michaud



Agent de commercialisation

Michelle Reeves



Agente santé, salubrité et bien-être

Conseil exécutif



Comité de production



Comité de surveillance



Producteurs-couviroiers



## Survol des marchés

### Production d'œufs d'incubation de poulet à chair

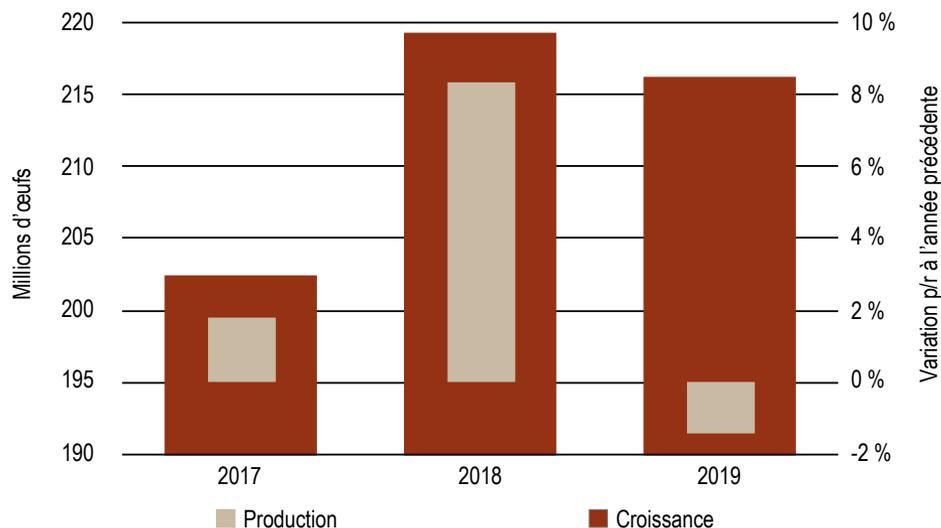
Après une année record en 2018, la production québécoise d'œufs d'incubation de poulet à chair a reculé de 1,4 % en 2019, s'élevant à 216,1 millions d'œufs. La diminution a été enregistrée malgré la croissance de 1,8 % de la demande de poussins et la hausse de 3,4 % du marché québécois du poulet. Cette situation s'explique par la combinaison des facteurs suivants :

- La stagnation du droit de produire du Québec par rapport à l'année précédente;
- La réduction significative de l'âge d'abattage des troupeaux, afin de restreindre la productivité par poule et de respecter les limites du contingentement permises;

- L'augmentation du taux d'éclosion, qui engendre un besoin en œufs d'incubation moins grand.

Dans un contexte de surproduction à l'échelle nationale, les membres ont été en mesure de produire la totalité de l'allocation émise par les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC), sans toutefois dépasser – selon les données provinciales – la mince marge de surproduction dont le Québec dispose. La situation de production excédentaire qui prévalait au Canada a par ailleurs fait en sorte que les couvoiriers de certaines provinces ont utilisé moins de 90 % de leurs contingents tarifaires.

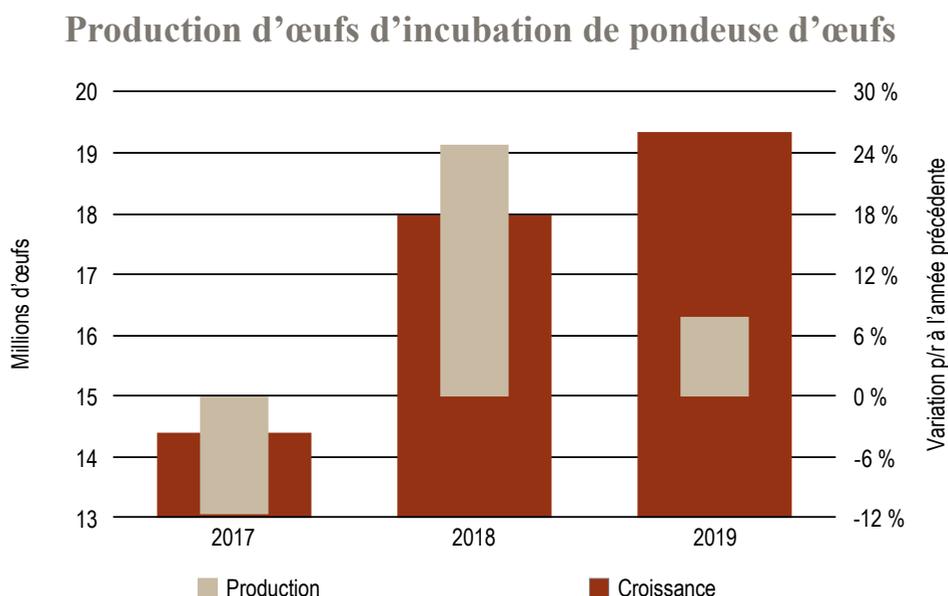
### Production d'œufs d'incubation de poulet à chair



Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada et Institut de la statistique du Québec

## Production d'œufs d'incubation de poudeuse d'œufs

La production d'œufs d'incubation de poudeuse a, quant à elle, poursuivi sa croissance. Elle s'est accrue de 7,7 % pour atteindre 19,4 millions d'œufs, un niveau de production sans précédent. Cette augmentation soutenue découle de la hausse de plus de 5,5 % du marché québécois des poulettes.



Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

## Dossiers nationaux

Le conseil d'administration des POIC a accepté les demandes d'exemption des pénalités de surproduction présentées par le Québec et le Manitoba en vertu de l'article 4.02 de l'Accord sur les dommages-intérêts. La pénalité initialement imposée au Québec s'élevait à 213 388 \$. En réaction à cette décision, les provinces membres se sont entendues sur la nécessité de revoir les politiques relatives aux pénalités de surproduction et aux échanges temporaires de contingent entre les provinces. Les rondes de discussion tenues en 2019 n'ont pas mené à l'adoption de changements réglementaires.

Des démarches ont été entamées afin de mettre sur pied un cadre pancanadien de dépistage de *Salmonella* Enteritidis (*S. Enteritidis*), qui établirait des exigences minimales – cohérentes avec celles imposées au Québec – à respecter à l'échelle nationale. L'implantation de nouvelles technologies permettant l'éclosion de poussins directement dans les poulaillers de poulet à chair a aussi fait l'objet de discussions constructives entre l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les POIC, certains offices provinciaux et la Fédération canadienne des couvoirs.

Les activités régulières de gestion de l'Entente fédérale-provinciale se sont poursuivies sans heurt, alors que la Convention de garantie, qui encadre la caution financière accordée aux POIC à titre d'engagement à respecter l'allocation provinciale, a été renouvelée. La location de quota prévue dans le cadre de l'entente Québec-Ontario et les ententes de gestion

des contrats qui régissent les exemptions de commercialisation des œufs provenant du Nouveau-Brunswick ont été maintenues intégralement. Finalement, les démarches entamées par l'Association des producteurs d'œufs d'incubation de la Nouvelle-Écosse, afin de réglementer la production de la province et – ultimement – joindre l'organisation nationale, se sont poursuivies.

## Défense de la gestion de l'offre et ententes commerciales

Les POIQ ont suivi avec attention le processus de ratification de l'Accord Canada – États-Unis – Mexique (ACEUM), les négociations d'entente de libre-échange du Canada avec les pays du Mercosur et le dossier des compensations et des mesures d'atténuation devant être accordées au secteur avicole en lien avec l'adhésion du Canada au Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP). Afin d'assurer une valorisation proactive de la gestion de l'offre auprès des autorités gouvernementales et du public, les représentants et représentantes des POIQ ont notamment participé aux activités suivantes :

- Comité de consultation sur les compensations du PTPGP constitué par le gouvernement fédéral;
- Rencontres de députées et députés provinciaux et fédéraux, ainsi que de candidats et candidates aux élections fédérales;
- Réunions des comités de coordination, technique et des communications du Mouvement pour la gestion de l'offre (MGO);
- Financement et révision d'études commandées par le MGO sur les prix des produits sous gestion de l'offre, les impacts de la déréglementation du marché laitier en Australie et les opportunités d'exportations pour les produits sous gestion de l'offre;
- Transmission de commentaires dans le cadre du processus de consultation sur l'attribution des contingents tarifaires du PTPGP.

### Partenariat transpacifique global et progressiste

Le PTPGP a complété, en 2019, sa première année complète d'existence. Les contingents d'importations supplémentaires accordés dans le secteur des œufs d'incubation de poulet à chair conformément au calendrier établi n'ont pas été utilisés en 2019. Les signataires de l'accord qui auraient un intérêt économique à exporter des œufs d'incubation au Canada ne répondent pas – à l'heure actuelle – aux exigences sanitaires domestiques.

## Accord Canada – États-Unis – Mexique

L'ACEUM a été ratifié par le Mexique en juin. La révision de certaines dispositions fut demandée par le Congrès américain, qui l'a finalement adopté en décembre. Les modifications n'ont pas engendré de changements aux concessions effectuées dans les secteurs sous gestion de l'offre. À cet effet, il est pertinent de rappeler que les droits d'accès pour le secteur des œufs d'incubation demeurent inchangés malgré le remplacement de l'Accord de libre-échange nord-américain par l'ACEUM.

## Organisation mondiale du commerce

Les discussions se sont poursuivies entre les membres de l'Organisation mondiale du commerce afin de minimiser les subventions qui causent des distorsions sur les marchés internationaux de produits agricoles. Ces échanges n'ont pas mené à la conclusion de nouvelles ententes.

## Environnement

Les POIQ ont sollicité et obtenu une rencontre avec des représentants du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'obtenir plus d'information au sujet des exigences à l'égard de la gestion des eaux de lavage des poulaillers. Des démarches ont aussi été effectuées auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec afin de confirmer qu'une aide financière est disponible – dans le cadre du programme Prime-Vert 2018-2023 – pour tous les producteurs et toutes les productrices d'œufs d'incubation qui

souhaiteraient mettre à niveau leurs installations de récupération et d'entreposage des eaux de lavage des poulaillers.

Le financement de la base de données sur les effluents d'élevage, un outil de référence pour les conseillers et conseillères en agroenvironnement, administré par le Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec, a été reconduit par les POIQ, ainsi que par les principales organisations en production animale.

## Portes ouvertes et mobilisation

Les POIQ ont poursuivi, par l'entremise de diverses initiatives, leurs efforts de valorisation du secteur. En septembre, lors des Portes ouvertes de l'UPA, l'ambassadeur David Phaneuf et l'ambassadrice Lise Tremblay des POIQ, accompagnés de leur famille, de la productrice Marie-Pier Lefebvre et de tous les membres du personnel, ont préparé et animé avec enthousiasme le kiosque du secteur des œufs d'incubation à l'esplanade du Stade olympique de Montréal. De nouveaux jeux interactifs ont été créés pour l'occasion et l'évènement fut assurément un succès.

Les représentants et représentantes des POIQ se sont par ailleurs mobilisés lorsque le conflit de travail au Canadien National a engendré des difficultés d'approvisionnement de propane. Des membres se sont déplacés et ont été invités à effectuer des interventions lors de manifestations en Montérégie et à Montréal.

Les POIQ ont renouvelé leur engagement à mettre en valeur le secteur auprès des étudiants et étudiantes universitaires en offrant des bourses de 1 000 \$ pour des séminaires et stages en industrie à trois élèves en agronomie de l'Université Laval. Jean-Michel Allard-Prus, Philippe Giroux et Johanie Roux ont été les récipiendaires cette année.

L'organisation s'est finalement engagée à verser 10 000 \$ au cours des cinq prochaines années à Banques alimentaires du Québec pour le Programme de récupération en supermarché.

**10 000 \$**

aux **Banques alimentaires du Québec**  
au cours des 5 prochaines années

## Recherche

Les instances des POIQ ont révisé les priorités de recherche de l'organisation et établi un plan d'action en lien avec celles-ci. En tant que province membre des POIC, les POIQ ont renouvelé leur contribution au Conseil de recherche en aviculture du Canada, qui finance différents projets de recherche pertinents. L'appui financier à la chaire de leadership en enseignement des bâtiments agricoles durables et à la chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaire, toutes deux de l'Université Laval, ainsi qu'à l'Institut de recherche en économie contemporaine, a en outre été reconduit en 2019.

## Main-d'œuvre

Agricomptences, un outil de formation en ligne pour la production d'œufs d'incubation, a été présenté aux membres. Développé par le Conseil canadien des ressources humaines en agriculture, en collaboration avec les POIC, cet outil est pertinent pour la formation du personnel œuvrant dans les poulaillers et complémentaire au Programme d'apprentissage en milieu de travail du secteur avicole, constitué par AGRICarières. Les POIQ ont participé à la révision de la version française des modules de la formation.

## Affiliation et relations avec les partenaires

### Membres

POIC
<b>Représentants et activités</b>
Gyslain Loyer (délégué)
1 <sup>er</sup> vice-président (6 C. E., 7 C. A.) Comité de gestion de la production Représentant à la FCA Réunions de la FCC AGA Alberta et Saskatchewan Groupe de travail sur la réduction des pathogènes Comité sur les compensations (ACEUM - AAFC)
Robert Massé (substitut)
Président de l'ACPOIPC Réunions publiques et huis clos du C. A. Comité de gestion de la production Comité de la recherche Comité aviseur
Simon Doré-Ouellet (gérant)
Réunion des gérants Réunions publiques et huis clos du C. A. Comité de gestion de la production Comité aviseur
EQCMA
<b>Représentants et activités</b>
Gyslain Loyer (délégué) et Simon Doré-Ouellet (substitut)
AGA et 5 réunions du C. A.

### Affiliations

UPA
<b>Représentants et activités</b>
Gyslain Loyer (membre du conseil exécutif et membre du conseil général)
12 C. E. 7 conseils généraux (Robert Massé a remplacé à l'occasion) Rencontre des présidents et secrétaires des spécialités Congrès général <ul style="list-style-type: none"> <li>• Table sur la sécurité du revenu</li> <li>• Comité de prévention des incendies</li> <li>• Comité des résolutions</li> <li>• Comité consultatif de l'immeuble</li> </ul>
Simon Doré-Ouellet (directeur général)
Congrès général Table des secrétaires des groupes spécialisés Rencontre des présidents et secrétaires des spécialités

### Tables

Représentants et activités
Gyslain Loyer
Commission professionnelle de l'agriculture (UPA-La Coop fédérée)
Conseil de promotion de l'agroalimentaire québécois
Coalition exception agricole et alimentaire

### Partenaires

Groupes	Activités auxquelles les POIQ ont participé
AGRlcarrières	Colloque
EVQ	AGA, révision quinquennale et Coupe Rogers
FPOQ	AGA, C. A. et tournoi de golf
FRAQ	Cocktail
LCQ	AGA, C. A., comité de liaison et comité de suivi
AQINAC	2 soupers-conférences, congrès, AGA, Rendez-vous avicole et tournoi de golf
CCTOV	Congrès

## Administration

Alors que les membres du conseil d'administration se sont réunis à neuf reprises et ont participé à deux conférences téléphoniques, ceux du conseil exécutif ont tenu sept rencontres et une conférence téléphonique. Tous les membres des POIQ ont par ailleurs été invités à une assemblée générale extraordinaire en février et à l'assemblée générale annuelle en avril. Le travail des instances a permis l'avancement de nombreux projets prioritaires, l'administration rigoureuse du plan conjoint et la gestion proactive du cadre réglementaire en vigueur.

Le comité de surveillance, responsable de l'analyse des opérations administratives, a tenu sa rencontre annuelle en février. Il n'a soulevé aucune irrégularités dans les dépenses approuvées en 2018.

Trois productrices et producteurs ont été les représentants des POIQ au sein du conseil d'administration de leur fédération régionale :

- Gyslain Loyer, Lanaudière;
- Valérie Jutras, Centre-du-Québec;
- David Phaneuf, Montérégie.

Plusieurs dossiers administratifs et réglementaires ont été menés en 2019. Les principaux résultats des démarches des POIQ dans ces domaines sont les suivants :

- Le renouvellement de l'entente de service concernant l'enquête sur les couvoirs de poussins de type chair (AV2) avec l'Institut de la statistique du Québec;
- L'adoption et le dépôt devant la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec (RMAAQ) de projets de

modification réglementaire ayant pour objectifs :

- De rendre obligatoire la certification des membres au Programme de soins aux animaux (PSA) des POIC et d'en assurer son maintien;
  - D'actualiser les dispositions relatives à la confirmation des maladies couvertes par le Régime d'indemnisation des maladies avicoles du Québec (RIMAQ), aux responsabilités des membres lors de cas positifs et aux mesures d'autoquarantaine et de biosécurité à mettre en œuvre;
  - De rendre obligatoire l'adhésion des membres au Régime d'indemnisation des producteurs d'œufs d'incubation du Québec (RIPOIQ);
  - D'assurer le financement des outils assurantiels des POIQ et des activités associées au protocole de dépistage de *S. Enteritidis*;
  - De clarifier les dispositions réglementaires qui encadrent les transferts directs et indirects de quota, sans porter préjudice à la relève apparentée et non apparentée;
- La préparation et la ratification d'une entente de prix révisée avec les acheteurs accrédités;
  - L'adhésion au RIMAQ et la transmission des conventions de souscription aux membres;
  - La définition des paramètres administratifs du RIPOIQ, l'obtention d'une marge de crédit de 500 000 \$ afin de permettre sa mise en œuvre et la sélection de l'offre de réassurance, en

partenariat avec l'Alliance réciproque de l'industrie des œufs de consommation du Canada;

- L'intégration de cibles pour le secteur des œufs d'incubation au sein de la politique bioalimentaire du gouvernement du Québec;
- La révision de la politique de rémunération et de remboursement des dépenses pour favoriser la participation

de personnes aux profils diversifiés au sein des instances;

- Le suivi d'une demande d'exemption réglementaire déposée devant la RMAAQ;
- La révision de l'entente de services et l'arrimage de certaines procédures avec les ressources humaines de l'UPA;
- La formation des nouveaux élus.

*La réalisation des mandats confiés découle directement du travail rigoureux effectué par les membres de mon équipe. Leur dévouement envers le soutien aux productrices et producteurs et la valorisation du secteur est indéniable. Leur part de responsabilité dans les succès passés et futurs de l'organisation est ainsi importante. Si les efforts de mes collègues méritent d'être mis en évidence, la disponibilité et l'appui des membres du conseil d'administration pour l'avancement des projets doivent aussi être soulignés. L'occasion semble ainsi appropriée pour remercier les élus pour la confiance qu'ils nous témoignent, pour leur présence d'esprit lors de nos rencontres et pour leur implication dans les diverses activités syndicales qui nous occupent.*



**Simon Doré-Ouellet**, directeur général



Les membres du comité de production se sont réunis à huit reprises au cours de la dernière année. Trois conférences téléphoniques ont également été tenues. En conformité avec les mandats qui lui sont confiés en vertu du plan conjoint, le comité de production s’est penché sur divers dossiers en lien avec la santé, la salubrité et le bien-être des oiseaux, la négociation de la demande et la négociation du prix.

Les élus ont participé à l’élaboration du protocole de dépistage de *S. Enteritidis*, révisé les priorités de recherche de l’organisation et formulé des commentaires sur le Programme canadien de qualité des œufs d’incubation (PCQOI) en vue de sa révision en 2020. Ils ont étudié différents formulaires produits par les POIC et présenté des commentaires. Le comité s’est également penché sur différentes propositions de recherche et sur les mécanismes de distribution de la croissance en vigueur.

## Négociation de la demande

Les membres du comité ont traité des questions relatives aux contingents à émettre aux producteurs et productrices pour les cycles C-2019 et C-2020. Des propositions ont été établies sur la base des allocations de production émises au Québec par les POIC, puis soumises aux associations accréditées. Ces dernières ont accepté les propositions.

La projection de production de poulet utilisée en novembre par les POIC pour la révision des allocations provinciales de 2020 était supérieure de 2,8 % à celle utilisée pour la révision finale des allocations provinciales de 2019.

Cycle C-2019		Cycle C-2020	
Décembre (2018)	138,6 %	Avril (initial)	137,0 %
Avril	136,5 %	Juillet	137,0 %
Juillet (final)	135,7 %	Décembre	136,0 %



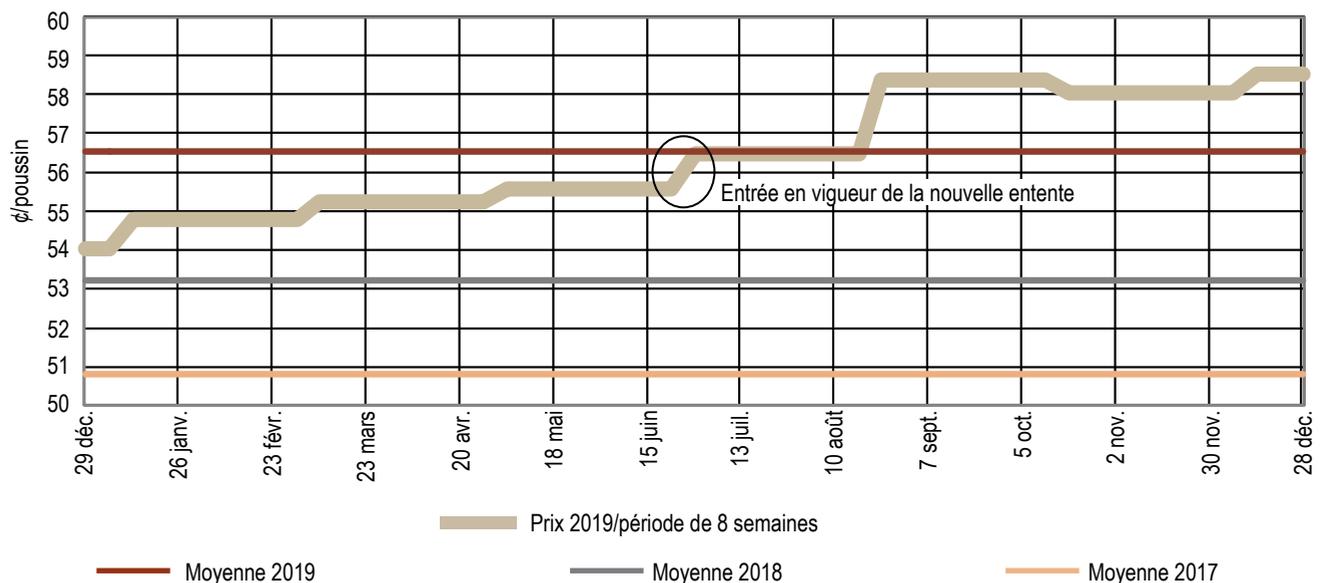
## Négociation du prix

Une entente a été conclue le 3 avril 2019 entre les POIQ et les acheteurs accrédités au sujet du prix payé aux producteurs et productrices d'œufs d'incubation de poulet à chair. Une bonification de 0,53 ¢ par poussin, soit un montant équivalent à la hausse du taux de contribution adoptée en avril 2019, a été entérinée. Le financement et la mise en œuvre du protocole de dépistage pour *S. Enteritidis* et du RIPOIQ, deux projets qui bénéficieront également aux acheteurs, requéraient cette hausse du taux de contribution. La nouvelle entente de prix est en vigueur depuis le 23 juin 2019.

Année	Prix moyen payé par poussin (¢)
2019	56,52
2018	53,21
2017	50,81

L'application des ententes a engendré sept changements de prix en cours d'année. Six de ces changements étaient des hausses. En début d'année, le prix payé était de 54,05 ¢ par poussin, alors qu'à la conclusion de celle-ci, il était de 58,52 ¢ par poussin. Le prix moyen payé en 2019 s'avère plus élevé que ceux notés lors des deux années précédentes. Ce dernier constat aurait également été valide si la bonification du différentiel de prix entre le Québec et l'Ontario n'avait pas été adoptée.

### Prix aux productrices et aux producteurs



Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

## Programme de soins aux animaux

Quatre formations ont été offertes au printemps en vue de la mise en œuvre du PSA. Les audits à la ferme par une tierce partie ont débuté en mai, alors que le lancement officiel du programme a été effectué le 1<sup>er</sup> juin. Le processus d'implantation s'échelonne sur deux ans. Comme pour tout nouveau programme, des révisions d'orientation ont été nécessaires au cours des premiers mois. Les exigences sur la litière furent notamment adaptées à la réalité des poulaillers au plancher

entièrement latté et des clarifications sur l'espace requis par oiseau pour certains modèles de soigneurs furent partagées. Les certifications au PSA des 37 productrices et producteurs audités en 2019 ont toutes été accordées ou sont en cours d'émission. Il est par ailleurs à noter qu'un nouveau cycle d'audits a été mis en place lors des derniers mois. Dorénavant, les audits complets et de dossiers du PSA et du PCQOI seront effectués en alternance tous les 15 mois.

PCQOI

83

audits

PSA

37

audits

## Protocole de dépistage de *S. Enteritidis*

L'élaboration du protocole de dépistage de *S. Enteritidis* s'est poursuivi en 2019. Des tests à la ferme ont permis d'ajuster et de finaliser la méthode de collecte d'échantillons. Le texte du protocole fut ensuite révisé par nos partenaires et un calendrier d'échantillonnage pour l'année 2020 a été établi. Finalement, les membres ont pu participer à trois rencontres de

formation en novembre lors desquelles les détails sur le lancement du protocole et les responsabilités des producteurs et productrices leur ont été présentés. Les formations de Saint-Hyacinthe, Lévis et Joliette ont attiré 41 personnes et ont aussi permis au personnel de présenter des rappels sur la biosécurité.

## Étude de prévalence de *Mycoplasma synoviae*

Afin d'évaluer les impacts sanitaires et économiques potentiels de *Mycoplasma synoviae* (MS), l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) pilote une étude sur la prévalence de cette pathogène. Des échantillons sont recueillis à l'abattoir depuis juin 2019. Les POIQ agissent à titre de lien de communication

entre l'EQCMA et les membres et fournissent diverses données dans le cadre de cette étude. En 2019, aucune action n'était requise de la part des producteurs et productrices lors de cas positifs, puisqu'il ne s'agissait pas d'une maladie couverte par un régime d'indemnisation et que les oiseaux atteints avaient déjà été abattus.

## Collecte de données sur l'ammoniac

L'application des exigences du PSA sur les niveaux maximums d'ammoniac dans les poulaillers fut suspendue afin de permettre la collecte d'informations additionnelles sur le bien-être des oiseaux et l'étendue de la problématique. Les POIQ participent à ces efforts en compilant des données sur les niveaux d'ammoniac dans l'environnement des oiseaux reproducteurs au Québec. La collecte de données mensuelle, exécutée par les équipes techniques des couvoirs, a débuté en décembre.

## Antibiotiques

Plusieurs événements et campagnes de sensibilisation sur la réduction de l'utilisation des antibiotiques ont été tenus cette année. Les POIQ ont notamment créé et distribué un feuillet sur l'antibiorésistance, qui offrait des conseils sur l'usage judicieux des antibiotiques. Un sondage a également été transmis aux membres des POIQ afin de répertorier les produits utilisés et leur taux d'usage dans la filière.



**Michelle Reeves,**  
agente santé, salubrité et bien-être



## Contingentement et production

Aucune offre par le truchement du système centralisé de vente de quota (SCVQ) n'a été déposée en 2019. Deux transferts de gré à gré ont par contre été effectués en cours d'année, soit un dans chacun des deux types de production couverts par le plan conjoint. 49 baux de location de quota ont été enregistrés, pour un total de 21,9 millions d'œufs échangés entre les membres.

### Location type ponte

**6,1 M**

d'œufs  
(4 baux)

### Location type chair

**15,8 M**

d'œufs  
(45 baux)

Après une année 2018 éprouvante au chapitre des événements perturbateurs pour la production, aucune situation du genre n'est survenue en 2019. Ce faisant, aucun cas de force majeure n'a été invoqué par les producteurs et productrices.

Les conditions réglementaires étant respectées, les POIQ ont pu émettre des allocations

supplémentaires de production. Ainsi, 1,2 million d'œufs ont été attribués, sous forme d'ajustements de fin de cycle, aux producteurs et productrices d'œufs d'incubation de poulet à chair dont la production dépassait les limites établies. Les bénéficiaires de ces derniers ont dû verser aux POIQ un montant de 0,04 \$ par œuf.

### Ajustements de fin de cycle

**1,2 M**

d'œufs

### Taux payé par les bénéficiaires

**0,04 \$**

par œuf

## Œufs d'incubation de poulet à chair

	<b>C-2017</b>	<b>C-2018</b>	<b>C-2019</b>
<b>Quota global</b>	153 467 478	153 467 476	153 467 476
<b>Taux d'utilisation</b>	134,0 %	138,0 %	135,7 %
<b>Quota global ajusté</b>	205 646 421	211 785 117	208 255 365
<b>Reprises, remises, prêts de contingent</b>	2 147 765	3 085 906	4 209 534
<b>Exportations</b>	4 261 143	4 661 181	2 508 840
<b>Quota émis</b>	212 055 329	219 532 204	214 973 739
<b>Production</b>	202 433 032	219 079 884	216 143 016
<b>Production / quota émis</b>	95,5 %	99,8 %	100,5 %
<b>Croissance de la production par rapport au cycle précédent</b>	1,8 %	8,2 %	-1,3 %
<b>Ajustements de fin de cycle</b>	0	2 315 233	1 169 276

## Œufs d'incubation de poudeuse d'œufs

	<b>P-2017</b>	<b>P-2018</b>	<b>P-2019</b>
<b>Quota global</b>	19 642 810	19 642 810	19 642 810
<b>Taux d'utilisation</b>	73,5 %	91,5 %	99,0 %
<b>Quota global ajusté</b>	14 437 465	17 973 171	19 446 382
<b>Reprises ou remises</b>	11 353	1 099	223
<b>Quota émis</b>	14 448 818	17 974 270	19 446 605
<b>Production</b>	14 393 858	17 963 126	19 351 672
<b>Production / quota émis</b>	99,6 %	99,9 %	99,5 %
<b>Croissance de la production par rapport au cycle précédent</b>	-11,7 %	24,8 %	7,7 %

Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

Conformément aux politiques en place, les POIQ ont émis un contingent d'exportation d'œufs d'incubation de poulet à chair au cycle C-2019. Des crédits de production ont également été octroyés à deux membres. Ceux-ci ont procédé, par l'entremise d'un intermédiaire, à l'exportation d'œufs d'incubation de poulet à chair vers les États-Unis.

## Relève

Puisque trois années s'étaient écoulées depuis l'édition précédente et que la quantité d'œufs dans la réserve le permettait, les POIQ ont lancé, en 2019, la quatrième édition du Programme pour l'établissement de nouveaux producteurs. Sa mise en œuvre a nécessité la formation du comité d'évaluation des candidatures et la tenue des réunions de celui-ci, l'appel de candidatures, la préparation du guide des procédures d'inscription, le traitement des demandes d'information et d'inscription des aspirants au prêt de contingent ainsi que l'organisation du tirage au sort final du 29 janvier 2020.

Considérant que le potentiel initial de production pour 2019 dépassait largement l'allocation, un suivi méticuleux du contingentement a dû être effectué. Des efforts significatifs des producteurs et productrices, ainsi que des acheteurs, ont d'ailleurs été nécessaires afin d'assurer l'atteinte des cibles de production établies.

L'aide financière offerte par l'entremise du Programme d'aide au démarrage a été octroyée aux personnes suivantes s'étant qualifiées :

- Audrey Bélanger, Ferme Lafeuille inc.
- Maxime Bélanger, Ferme Lafeuille inc.
- Richard Gauthier, Ferme RPJ Gauthier
- David Phaneuf, Ferme Fatran inc.



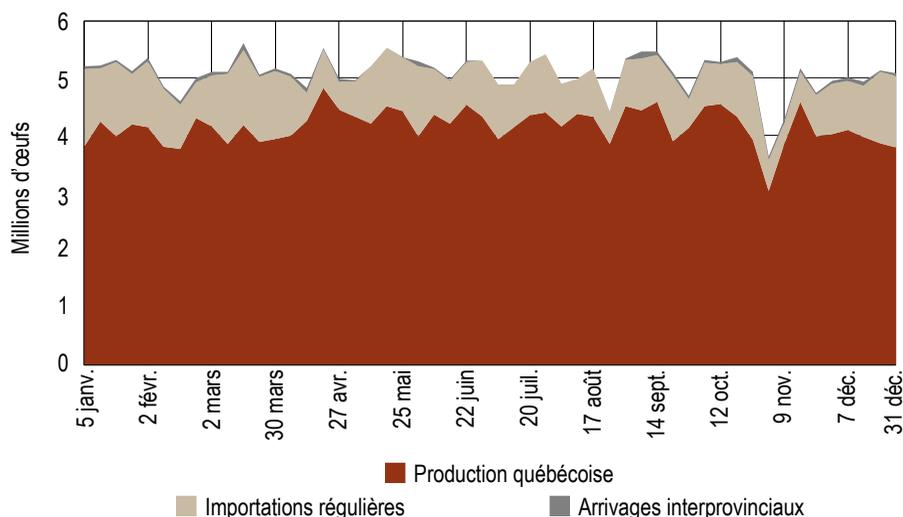
**Benoit Michaud,**  
agent de commercialisation



## Approvisionnement en œufs

### Hebdomadaires

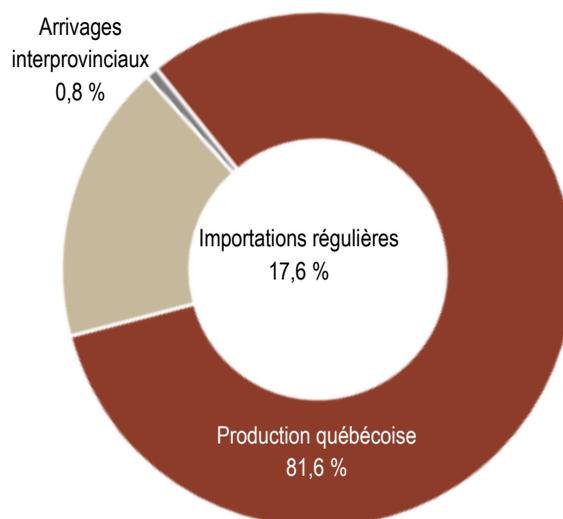
Les approvisionnements hebdomadaires des couvoirs ont fluctué entre 3,6 et 5,6 M d'œufs au cours de l'année. Les importations hebdomadaires ont, quant à elles, peu varié d'une semaine à l'autre, alors que les arrivages d'œufs en provenance d'autres provinces ont surtout été notés durant le premier et le dernier tiers de l'année.



Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada et Institut de la statistique du Québec

### Annuels

Les productrices et producteurs québécois ont expédié 216,1 M d'œufs aux couvoirs. Les importations se sont établies à 46,5 M d'œufs. Pour une deuxième année consécutive, aucune importation n'a été réalisée à la suite de l'émission de permis supplémentaires.



Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada et Institut de la statistique du Québec

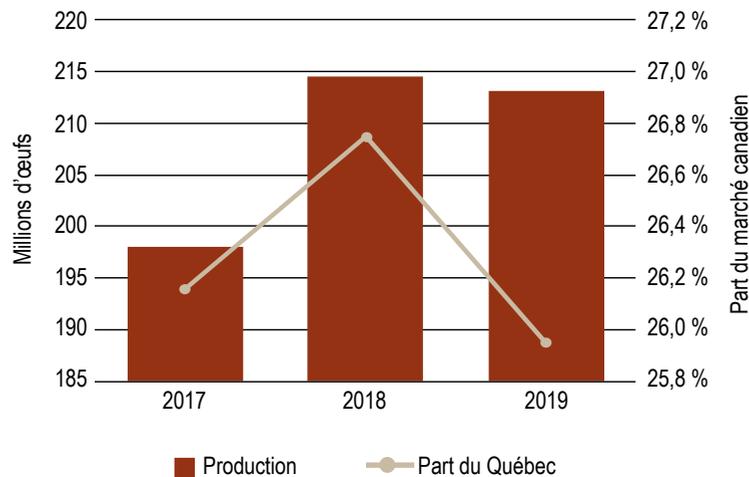
## Œufs d'incubation de poulet à chair—Sommaire du marché

		2017		2018		2019	
<b>ŒUFS</b>							
<b>Provenance</b>	Production québécoise	202 377 331	77,7 %	219 251 524	83,0 %	216 148 602	81,6 %
	Importation	55 397 961	21,3 %	42 178 420	16,0 %	46 478 914	17,6 %
	Marché interprovincial	2 748 918	1,1 %	2 718 882	1,0 %	2 160 532	0,8 %
	Total des œufs de toutes provenances	260 524 210	100,0 %	264 148 826	100,0 %	264 788 048	100,0 %
<b>Destination</b>	Mis en incubation au Québec	260 270 320	99,9 %	261 522 860	99,0 %	261 676 688	98,8 %
	Exportation	720	0,0 %	2 225 856	0,8 %	2 508 840	0,9 %
	Marché interprovincial	253 170	0,1 %	400 110	0,2 %	602 520	0,2 %
	Total des œufs de toutes destinations	260 524 210	100,0 %	264 148 826	100,0 %	264 788 048	100,0 %
<b>POUSSINS</b>							
<b>Provenance</b>	Production québécoise	213 101 239	96,5 %	215 096 518	97,0 %	217 800 878	97,3 %
	Importation	7 607 592	3,4 %	6 555 481	3,0 %	5 937 722	2,7 %
	Marché interprovincial	30 812	0,0 %	71 063	0,0 %	56 223	0,0 %
	Total des poussins de toutes provenances	220 739 643	100,0 %	221 723 062	100,0 %	223 794 823	100,0 %
<b>Destination</b>	Placés au Québec	200 802 287	91,0 %	204 323 496	92,2 %	208 042 098	93,0 %
	Exportation	3 354 550	1,5 %	1 954 559	0,9 %	3 296	0,0 %
	Marché interprovincial	16 582 806	7,5 %	15 445 007	7,0 %	15 749 429	7,0 %
	Total des poussins de toutes destinations	220 739 643	100 %	221 723 062	100,0 %	223 794 823	100,0 %

Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada et Institut de la statistique du Québec

## Production et part du marché canadien

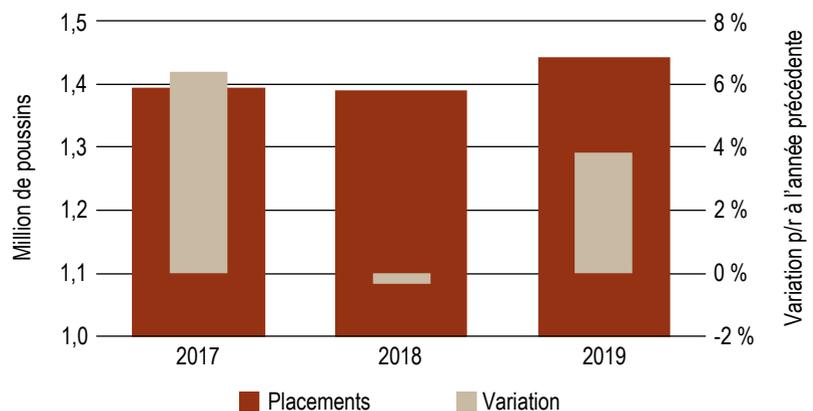
La production québécoise utilisée afin d’approvisionner le marché canadien s’est chiffrée à 213,1 M d’œufs. Cette quantité constitue une diminution de 1,4 M d’œufs par rapport à la production de l’année précédente. Par ailleurs, la part du marché canadien occupée par le Québec s’est établie à 25,95 %, ce qui représente une diminution de 0,8 % par rapport à 2018.



Sources : Agriculture et Agroalimentaire Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

## Placements de femelles de reproduction

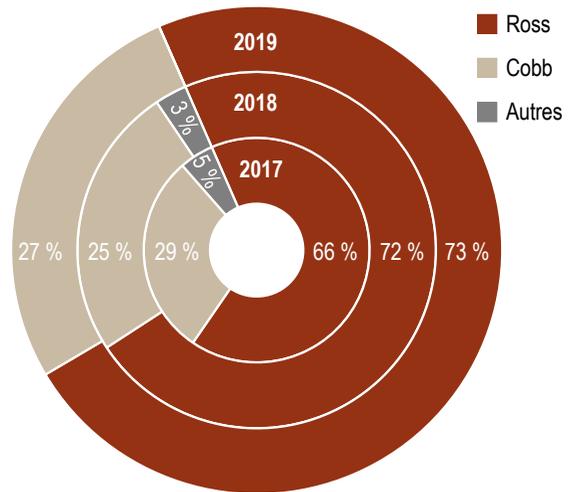
Les placements de femelles de reproduction un jour payées destinées à pondre sur le territoire québécois ont totalisé 1,44 M en 2019. Une hausse de 3,8 % par rapport à l’année précédente est donc observée.



Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

## Portrait de l'utilisation des lignées

Seulement deux lignées d'oiseaux reproducteurs ont été utilisées pour la production en sol québécois cette année. La lignée Ross s'est accaparé 73 % des parts de marché. La lignée Cobb a, de son côté, vu sa présence faire un bond de deux points de pourcentage par rapport à l'année 2018.



Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

## Répartition régionale - Quotas détenus et détenteurs de quota

Des 278 126 m<sup>2</sup> de quota de production de type chair possédés, près de 70 % d'entre eux sont exploités sur le territoire des fédérations de la Montérégie et du Centre-du-Québec. Les régions de Lanaudière et Chaudière-Appalaches se partagent le solde des contingents de production. Par ailleurs, les fédérations de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de Lanaudière comptent près de 89 % des détenteurs de quota et de prêt de contingent.



% de quota détenus

**39,4 %**

**30,2 %**

**16,2 %**

**14,2 %**

Montérégie

Centre-du-Québec

Lanaudière

Chaudière-Appalaches



% de détenteurs de quota

**38,9 %**

**27,8 %**

**22,2 %**

**11,1 %**

Source : Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

## Productivité

La productivité par poule un jour payée a subi un net recul en 2019. Cependant, lorsque ramenée à un même âge d'abattage à des fins comparatives, cette diminution est réduite de 75 % par rapport à 2017 et de près de 60 % par rapport à 2018. L'âge moyen pondéré d'abattage a, quant à lui, diminué de 3,7 et 2,8 semaines respectivement par rapport à 2017 et 2018. Cette situation a certainement contribué à l'obtention d'un taux moyen annuel d'éclosion plus élevé. Ce dernier se chiffre à 83,90 %, soit une augmentation de 0,95 point de pourcentage par rapport à celui de 2017 et de 1,29 point de pourcentage par rapport à celui de 2018.

Paramètres	2017	2018	2019
Nombre d'œufs par poule un jour payée	161,9	162,6	150,6
Âge moyen pondéré annuel d'abattage en semaines	64,5	63,6	60,8
Taux moyen annuel d'éclosion	82,95 %	82,61 %	83,90 %

Sources : Institut de la statistique du Québec et les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

Les Producteurs  
**d'œufs d'incubation**  
du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 515  
Longueuil (Québec) J4H 4E7  
Téléphone : 450 679-0530  
Télécopieur : 450 679-3652  
Courriel : [poi@upa.qc.ca](mailto:poi@upa.qc.ca)  
Site Internet : <http://www.poiq.ca>

Dépôt légal, 2<sup>e</sup> trimestre 2020  
Bibliothèque et archives nationales du Québec  
ISBN : 978-2-9817430-0-8



**Les Producteurs d'œufs  
d'incubation du Québec**

**États financiers  
au 31 décembre 2019**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 17
Annexe	18

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

**Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**  
Bureau 2100  
4805, boulevard Lapinière  
Brossard (Québec)  
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux producteurs visés par le Plan conjoint des  
Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Les produits provenant des remises brutes de contributions ne se prêtent pas à un audit complet effectué à l'aide des procédures d'audit généralement reconnues du Canada. Les produits provenant des remises brutes de contributions sont fondés sur les rapports des acheteurs et il est impossible de déterminer si ces produits correspondent à tous ceux auxquels l'organisme a droit. En conséquence, notre audit de ces produits s'est limité à la comparaison des produits inscrits aux registres comptables avec le nombre d'œufs d'incubation et le nombre de kilogrammes de volaille déclarés à l'organisme par les acheteurs, et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des remises brutes de contributions, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2019 et 2018 et de l'actif net aux 1<sup>er</sup> janvier 2019 et 2018 et aux 31 décembre 2019 et 2018. Nous avons exprimé par conséquent

une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Brossard  
Le 24 février 2020

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

## Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

### Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019						2018	
	Fonds général	Fonds de compensation	Fonds de garantie	Fonds d'aide à la relève	Fonds RIMAQ	Fonds RIPOIQ	Total des fonds affectés	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>								
Remises brutes de contributions par les couvoirs et les abattoirs	1 688 203			32 523	162 067	419 659	614 249	1 845 486
Intérêts	13 532	2 150	4 704	417			7 271	20 803
Ajustement de fin de cycle		92 609					92 609	92 609
Autres produits	33 377						33 377	35 807
Projets (note 4)	44 795						44 795	1 345
	<u>1 779 907</u>	<u>94 759</u>	<u>4 704</u>	<u>32 940</u>	<u>162 067</u>	<u>419 659</u>	<u>714 129</u>	<u>1 900 614</u>
<b>Charges</b>								
Frais de direction générale	105 219							112 720
Frais de service – Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (annexe)	703 728							745 906
Frais de personnel	353 707							411 891
Frais généraux (annexe)	302 768			32 523	159 211		191 734	278 998
Locations interprovinciales de quotas		216 000					216 000	216 000
Projets (note 4)	38 809							48 926
Contribution à la recherche	9 250							9 450
	<u>1 513 481</u>	<u>216 000</u>	<u>–</u>	<u>32 523</u>	<u>159 211</u>	<u>–</u>	<u>407 734</u>	<u>1 823 891</u>
<b>Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>266 426</u>	<u>(121 241)</u>	<u>4 704</u>	<u>417</u>	<u>2 856</u>	<u>419 659</u>	<u>306 395</u>	<u>76 723</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

### Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	572 821	76 723
Élément hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 320	7 607
	<b>582 141</b>	84 330
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	(68 896)	(7 770)
Frais payés d'avance	(8 797)	1 676
Comptes fournisseurs et autres à payer	(55 939)	37 663
Provision pour prestations futures aux employés	2 331	2 069
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>450 840</b>	117 968
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépôt de loyer	1 579	
Encaissement de placements	200 000	
Dépôt au fonds de capitalisation RIMAQ	(91 347)	
Achat d'immobilisations corporelles	(16 212)	(2 115)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>94 020</b>	(2 115)
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>544 860</b>	115 853
Encaisse au début	589 899	474 046
Encaisse à la fin	<b>1 134 759</b>	589 899

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

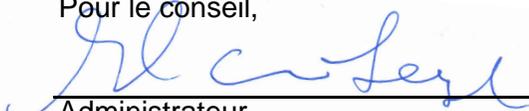
## Situation financière

au 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	1 134 759	589 899
Comptes à recevoir (note 6)	247 516	178 620
Frais payés d'avance	25 240	16 443
Avances à L'Union des producteurs agricoles, au taux de 2,20 %		200 000
	<u>1 407 515</u>	<u>984 962</u>
Long terme		
Avances à L'Union des producteurs agricoles, taux variant de 2,35 % à 2,54 % (2,20 % à 2,63 % au 31 décembre 2018), encaissables sur demande, renouvelables jusqu'en novembre 2020	300 000	300 000
Dépôt au fonds de capitalisation RIMAQ	91 347	
Dépôt de loyer	15 549	17 128
Immobilisations corporelles (note 7)	24 757	17 865
	<u>1 839 168</u>	<u>1 319 955</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres à payer (note 8)	299 008	354 947
Long terme		
Provision pour prestations futures aux employés (note 9)	17 968	15 637
	<u>316 976</u>	<u>370 584</u>
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations	24 757	17 865
Non affecté	588 011	447 777
Affecté	909 424	483 729
	<u>1 522 192</u>	<u>949 371</u>
	<u>1 839 168</u>	<u>1 319 955</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

  
Administrateur

  
Administrateur

# Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

## Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (Québec). Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est exempté des impôts sur le revenu. Conformément aux dispositions de l'article 6 du Plan conjoint des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec, adopté en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, l'organisme est chargé de l'application et de l'administration du Plan.

### **2 - MODIFICATION COMPTABLE**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'organisme a appliqué le chapitre 4433, « Immobilisations corporelles détenues par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ce chapitre remplace le chapitre 4431 portant le même nom. Conformément à ce nouveau chapitre, les organismes sans but lucratif sont maintenant tenus de se conformer aux indications énoncées dans les chapitres 3061, « Immobilisations corporelles », et 3110, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », ainsi qu'aux exigences d'informations à fournir du chapitre 3063, « Dépréciation d'actifs à long terme », de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, sauf pour ce qui est des indications figurant dans le chapitre 4433.

L'application du chapitre 3061 par les organismes sans but lucratif nécessite maintenant la prise en compte par ceux-ci des indications sur la décomposition du coût d'une immobilisation corporelle constituée d'importantes composantes distinctes. Le chapitre 4433 présente, quant à lui, de nouvelles normes de dépréciation des immobilisations corporelles.

Conformément aux dispositions transitoires, ce nouveau chapitre, applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été appliqué prospectivement.

L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

## Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

---

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Comptabilité par fonds

Les états financiers comprennent les fonds suivants :

- Le Fonds général, utilisé afin de faire le suivi des activités quotidiennes du Plan conjoint des Producteurs d'œufs d'incubation du Québec;
- Le Fonds de compensation, constitué pour enregistrer les produits et les charges liés aux pénalités provinciales et nationales, aux ajustements de fin de cycle et aux locations interprovinciales de quotas;
- Le Fonds de garantie, constitué pour amasser une partie des fonds nécessaires pour couvrir en partie la garantie auprès des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada;
- Le Fonds d'aide à la relève, constitué pour financer des activités de relève agricole;
- Le Fonds RIMAQ, constitué pour financer un régime d'indemnisation des maladies avicoles présentes au Québec;
- Le Fonds RIPOIQ, constitué pour financer un régime d'indemnisation des producteurs d'œufs d'incubation du Québec.

##### Actifs et passifs financiers

###### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

###### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

## Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Constatation des produits

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du Fonds général selon la méthode du report dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds général au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Les produits d'ajustement de fin de cycle sont constatés au moment où ils sont mesurables, c'est-à-dire sur la base des encaissements.

Les produits de remises brutes de contributions par les couvoirs et les abattoirs sont constatés selon le nombre d'œufs mis en incubation et le poids total des oiseaux abattus annuellement lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu et les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût.

##### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Mobilier, agencements et logiciel	5 ans
Équipement informatique	2 ans

## Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

#### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

#### 4 - PROJETS

	2019		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance)
	\$	\$	\$
Dépistage Salmonella Enteritidis	44 795	3 690	41 105
Mouvement pour la gestion de l'offre		3 280	(3 280)
Programme d'établissement des nouveaux producteurs		4 584	(4 584)
Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles		19 737	(19 737)
Valorisation de la profession		5 272	(5 272)
Journée portes ouvertes		2 246	(2 246)
	<u>44 795</u>	<u>38 809</u>	<u>5 986</u>
			2018
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance)
	\$	\$	\$
Mouvement pour la gestion de l'offre		14 913	(14 913)
Programme d'établissement des nouveaux producteurs		8 400	(8 400)
Euthanasie <i>Cultivons l'avenir 2</i>	1 345		1 345
Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles		19 644	(19 644)
Valorisation de la profession		3 257	(3 257)
Journée portes ouvertes		2 712	(2 712)
	<u>1 345</u>	<u>48 926</u>	<u>(47 581)</u>

#### 5 - VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté un montant de 100 000 \$ au Fonds de compensation et un montant de 19 300 \$ au fonds d'aide à la relève (432 000 \$ et 6 000 \$ respectivement en 2018).

## Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

#### 6 - COMPTES À RECEVOIR

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Contributions à recevoir (a)	242 421	169 535
Intérêts à recevoir sur les avances à L'Union des producteurs agricoles	4 995	8 671
Autres	100	414
	<u>247 516</u>	<u>178 620</u>

(a) Quatre couvoirs représentent 91,1 % du total des contributions à recevoir (quatre couvoirs en représentaient 91,3 % au 31 décembre 2018).

#### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2019</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	15 592	7 532	8 060
Équipement informatique	28 095	22 210	5 885
Logiciel	85 553	74 741	10 812
	<u>129 240</u>	<u>104 483</u>	<u>24 757</u>
			<u>2018</u>
		Amortissement	Valeur
	Coût	cumulé	comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	6 840	6 840	
Équipement informatique	21 954	19 198	2 756
Logiciel	85 553	70 444	15 109
	<u>114 347</u>	<u>96 482</u>	<u>17 865</u>

#### 8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES À PAYER

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs		
Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada	107 242	123 016
L'Union des producteurs agricoles	19 504	20 728
Taxes de vente à payer	98 423	61 170
Prestations futures aux employés	15 941	102 410
Autres	57 898	47 623
	<u>299 008</u>	<u>354 947</u>

## Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

---

#### **9 - PROVISION POUR PRESTATIONS FUTURES AUX EMPLOYÉS**

L'organisme a des régimes non capitalisés de congés de maladie pour les employés et les cadres. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019, l'ajustement lié à ces prestations futures à court et à long terme est de 84 138 \$ (3 113 \$ en 2018).

#### **10 - EMPRUNT BANCAIRE**

Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec dispose d'un crédit d'exploitation autorisé de 500 000 \$, remboursable sur demande, qui pourra être révisé en tout temps par la Banque. Les avances à taux variable portent intérêt au taux de base canadien de la Banque. Au 31 décembre 2019, le crédit d'exploitation n'était pas utilisé.

L'emprunt est garanti par une hypothèque mobilière de premier rang au montant de 500 000 \$ grevant l'universalité des créances de l'Emprunteur provenant des contributions prélevées ou à être prélevées auprès de ses producteurs.

#### **11 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

L'organisme est affilié à L'Union des producteurs agricoles. Au cours de l'exercice, l'organisme s'est engagé envers L'Union des producteurs agricoles à payer à titre de charges un montant de 146 292 \$ (151 999 \$ en 2018) pour divers services techniques, des assurances responsabilité, des charges locatives et des contributions. De plus, des produits d'intérêts de 7 754 \$ (10 797 \$ en 2018) ont été comptabilisés et présentés au poste Intérêts à l'état des résultats. L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, pour fonctions de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux des membres de l'organisme.

Au 31 décembre 2019, l'organisme a un dépôt de loyer de 15 549 \$ (17 128 \$ au 31 décembre 2018) auprès de L'Union des producteurs agricoles.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

#### **12 - RISQUES FINANCIERS**

##### **Risque de crédit**

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les remises brutes de contributions à recevoir, les avances à L'Union des producteurs agricoles et le dépôt au fonds de capitalisation RIMAQ, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable, puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

## Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

---

#### **12 - RISQUES FINANCIERS (suite)**

##### **Risque de marché**

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

##### *Risque de taux d'intérêt*

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à des taux fixes renouvelables annuellement.

Les avances à L'Union des producteurs agricoles portent intérêt à des taux fixes et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

#### **13 - ENGAGEMENTS**

L'organisme s'est engagé jusqu'en 2024 à verser une somme totale de 52 500 \$ à l'Institut de la statistique du Québec. Au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement est de 52 500 \$.

Le conseil d'administration de l'organisme a accepté de verser à l'Ontario Broiler Hatching Egg & Chick Commission (OBHECC) un montant forfaitaire de 120 000 \$, à raison de 60 paiements mensuels de 2 000 \$ débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, afin de permettre la conclusion d'une entente avec celle-ci. Au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement est de 24 000 \$.

De plus, en vertu de cette entente, le conseil d'administration a approuvé le paiement à l'OBHECC, avant le 31 janvier de chaque année, d'un montant annuel de 192 000 \$ pour cinq ans pour la location de 3 200 000 œufs d'incubation de poulet à chair. Au cours de l'exercice, un montant de 192 000 \$ a été versé et, au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement est de 192 000 \$.

L'organisme s'est engagé jusqu'en 2021 à verser une somme de 1 000 \$ par année à L'Union des producteurs agricoles pour le projet Chaire de leadership en enseignement sur les bâtiments agricoles durables. Au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement est de 2 000 \$.

## Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

### Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

---

#### **13 - ENGAGEMENTS (suite)**

L'organisme s'est engagé jusqu'en 2020 à verser une somme de 5 000 \$ par année à l'Institut de recherche en économie contemporaine. Au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement est de 5 000 \$.

Dans le cadre du partenariat de la Chaire de recherche en droit sur la diversité et la sécurité alimentaire (mouvement pour la gestion de l'offre), l'organisme s'est engagé à participer à la nouvelle entente pour un montant jusqu'à hauteur de 6 250 \$. Au 31 décembre 2019, aucun montant n'a encore été déboursé.

L'organisme s'est engagé jusqu'en 2023 à verser une somme de 2 000 \$ par année aux Banques alimentaires du Québec pour le programme de récupération en supermarchés des Banques alimentaires du Québec. Au 31 décembre 2019, le solde de cet engagement est de 8 000 \$.

Pour l'ensemble des engagements, les versements estimatifs futurs pour les cinq prochains exercices s'établissent à 235 750 \$ en 2020, à 14 750 \$ en 2021, à 13 750 \$ en 2022, à 13 750 \$ en 2023 et à 11 750 \$ en 2024.

#### **14 - GARANTIE**

Afin de se soumettre aux exigences des Producteurs d'œufs d'incubation du Canada, l'organisme a signé une convention de garantie avec celui-ci pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020. En vertu de cette convention, des avances à L'Union des producteurs agricoles ont été données en garantie jusqu'à concurrence de 285 000 \$ (286 000 \$ en 2018).

## Les Producteurs d'œufs d'incubation du Québec

### Annexe

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

(non audité)

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<b>FONDS GÉNÉRAL</b>		
Frais de service – Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada		
Remises	666 594	707 280
Frais d'administration retenus par les couvoirs	22 689	24 181
Frais de collecte de données statistiques	14 445	14 445
	<u>703 728</u>	<u>745 906</u>
Frais généraux		
Contributions à L'Union des producteurs agricoles	97 305	100 074
Frais d'administration retenus par les couvoirs et les abattoirs	59 066	40 443
Charges locatives	16 408	17 435
Frais d'audit et de comptabilité	16 435	17 173
Frais de vérification de conformité PCQOI – PSA	46 683	41 132
Formation aux producteurs	3 853	
Frais juridiques	15 322	7 038
Frais professionnels	561	2 933
Assurance responsabilité	1 253	1 173
Fournitures de bureau	3 276	1 930
Télécommunications	3 755	3 771
Frais de communication écrite	641	555
Frais informatiques	25 293	6 407
Amortissement des immobilisations corporelles	9 320	7 607
Divers	3 597	789
	<u>302 768</u>	<u>248 460</u>